



Systemes informatiques et électroniques de péage

GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE & D'AUTOMATISMES
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 2 400 000 euros
Siège social : MEYLAN (38240) Chemin Malacher
071 501 803 RCS GRENOBLE

**DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 27 MARS 2013**

GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE ET D'AUTOMATISMES
« G. E. A. »

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 2 400 000 euros
Siège social : Meylan (38240) Chemin Malacher

071 501 803 RCS GRENOBLE

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE
PENDANT L'EXERCICE ECOULE
(Article R. 225-81 du Code de commerce)

Faits marquants de l'activité sociale au cours de l'exercice :

Aucun fait marquant n'est à signaler ; l'activité de la société s'est poursuivie normalement au cours de l'exercice.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Grâce à son importante base installée et à son avance technologique, GEA entend poursuivre le développement de son activité, en particulier au travers de l'automatisation de la perception du péage.

Au 30 septembre 2012, le carnet de commandes s'élevait à plus de 75 M €, dont 31 % à l'international.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2012 s'établit à 69 691 424 € contre 70 604 925 € sur l'exercice précédent.

Le montant total des produits d'exploitation, compte tenu de la variation de la production stockée (+ 2 990 038 €) et des reprises sur provision, transfert de charges et autres produits (+ 199 363 €) ressort à 72 880 825 € contre 68 213 841 € au 30 septembre 2011.

Résultats

- Exercice 2012 : Résultat courant avant impôt :	+ 16 980 709 Euros
- Exercice 2011 : Résultat courant avant impôt :	+ 15 602 999 Euros
- Exercice 2010 : Résultat courant avant impôt :	+ 14 525 363 Euros
- Exercice 2012 : Bénéfice net comptable :	+ 9 981 128 Euros
- Exercice 2011 : Bénéfice net comptable :	+ 9 192 542 Euros
- Exercice 2010 : Bénéfice net comptable :	+ 8 719 366 Euros

Le Directoire

DONNÉES FINANCIÈRES

1 - Rapport de gestion	p 14
2 - Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices	p 32
3 - Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital	p 33
4 - Rapport du Conseil de Surveillance	p 33
5 - Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels	p 34
6 - Comptes sociaux	p 36
7 - Tableau des flux de trésorerie	p 40
8 - Annexe aux comptes sociaux	p 41
9 - Gouvernement d'entreprise	p 50
10 - Rapport du Commissaire aux Comptes	p 58
établi en application de l'article L225-235 du Code de Commerce	
11 - Soldes intermédiaires de gestion	p 60
12 - Rapport spécial du Commissaire aux Comptes	p 61
sur les conventions et engagements réglementés	
13 - Résolutions proposées à l'assemblée générale annuelle	p 64
14 - Honoraires du Commissaire aux Comptes et des membres de son réseau	p 68

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 septembre 2012 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés, arrêtés par le Directoire le 21 décembre 2012 et soumis au Conseil de Surveillance le 23 janvier 2013, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Au présent rapport sont annexés

- conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 alinéa 2 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices,
- conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs ou de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I - ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

1) Situation et activité au cours de l'exercice ; progrès réalisés ; difficultés rencontrées

Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2012 s'établit à 69 691 424 € contre 70 604 925 € sur l'exercice précédent.

Le montant total des produits d'exploitation, compte tenu de la variation de la production stockée (+ 2 990 038 €) et des reprises sur provision, transfert de charges et autres produits (+ 199 363 €) ressort à 72 880 825 € contre 68 213 841 € au 30 septembre 2011.

En France, la société GEA a poursuivi la fourniture et le renouvellement d'équipements de péage pour la quasi-totalité des sociétés d'autoroutes.

Toujours à la pointe du progrès dans le domaine des technologies d'automatisation du péage, la société GEA a continué à déployer avec succès au cours de l'exercice le nouveau système de Télépéage Sans Arrêt (TSA) 30 Km/h sur les réseaux des sociétés AREA (Groupe EIFFAGE), ASF, COFIROUTE, ESCOTA (Groupe VINCI) et SANEF (Groupe ABERTIS).

Par ailleurs, après avoir mis en service en 2011 ses premiers systèmes de télépéage Free-Flow 130 Km/h, GEA a été retenue par THALES pour la fourniture des balises de télépéage dans le cadre du projet ECOTAXE poids lourds.

L'exercice a également été marqué par la signature de plusieurs autres contrats.

La société SANEF (Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France) a ainsi choisi la société GEA pour la fourniture de ses systèmes automatiques de classification de véhicules.

Un marché pluriannuel a été par ailleurs signé avec ASF (Autoroutes du Sud de la France) pour la fourniture et le déploiement de modules monétiques en vue de l'adaptation du système de

péage à la norme internationale EMV de lecture des cartes à puce. Les sociétés AREA et COFIROUTE ont également confié cette mission à la société GEA.

Pour leur part, les sociétés COFIROUTE et ESCOTA (Société des Autoroutes de l'Esterel et de la Côte d'Azur) ont renouvelé leur confiance à la société GEA au travers de la signature de nouveaux contrats pour la fourniture d'équipements automatiques.

La société GEA a par ailleurs remporté auprès de la société ATLANDES et du Groupe EGIS PROJECTS l'appel d'offres pour la fourniture des équipements de péage de la section autoroutière Salles-Saint Geours de Maremne (autoroute A63).

Il convient également de signaler que la société GEA a été choisie par la société des Aéroports De Lyon (ADL) pour l'équipement de la totalité de ses parkings de Saint Exupéry (15 000 places).

Enfin, la société GEA a été retenue par le Groupe EIFFAGE pour la fourniture des équipements de péage du Tunnel du Prado Sud à Marseille.

A l'international, de nombreux succès commerciaux ont été remportés, notamment au Maroc où la société GEA a été choisie par la société des Autoroutes Du Maroc pour la fourniture des équipements de péage de l'autoroute Berrechid-Beni Mellal et du contournement de Casablanca.

Plusieurs contrats ont également été signés au Brésil, en Chine, aux Philippines, en Thaïlande et en Croatie.

Un important contrat a par ailleurs été remporté au Kazakhstan. Il s'agit du premier contrat de la société GEA dans ce pays.

Enfin, la société GEA a été retenue au Mexique pour équiper l'autoroute Mexico-Toluca ainsi que l'autoroute Mexico-Acapulco.

Les charges d'exploitation s'élèvent pour l'exercice à 56 325 240 € (contre 53 028 474 € sur l'exercice précédent) en ce compris :

- Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice d'un montant de 965 809 €
- La masse salariale pour 10 115 201 € ainsi que les charges sociales y afférentes d'un montant de 4 489 352 €, pour un effectif moyen de 213 salariés.

Le montant des engagements de retraite provisionné à la clôture de l'exercice s'élève à 1 434 184 euros.

Les droits acquis par les salariés au titre du Droit Individuel de Formation à la date de clôture de l'exercice se sont élevés à 21 300 heures et n'ont fait l'objet d'aucune demande de la part des salariés.

Il ressort pour l'exercice un résultat d'exploitation de 16 555 585 € contre 15 185 367 € sur l'exercice précédent.

Cette progression est le résultat d'une utilisation optimale de la structure intégrée de production de l'entreprise.

Les produits et les charges d'ordre financier s'élèvent respectivement à 584 185 € et 159 061 €, contre 573 619 € et 155 987 € sur l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de 27 027 €, de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise de 1 547 438 €, de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 5 273 051 € et de la contribution sociale de 152 065 €, le résultat net s'établit à 9 981 128 €, contre 9 192 542 € l'an dernier.

2) Évolution des fonds propres et de l'endettement

Les capitaux propres s'élèvent au 30 septembre 2012 à 48,22 millions d'euros contre 40,87 millions au 30 septembre 2011.

L'endettement bancaire est nul et la société GEA n'a souscrit aucun contrat de crédit bail.

3) Délais de paiement

Echéancier du solde des dettes à l'égard des fournisseurs au 30 septembre 2012 :

	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours			
	Au 30/09/12	Au 30/09/11	Au 30/09/12	Au 30/09/11	Au 30/09/12	Au 30/09/11	Au 30/09/12	Au 30/09/11
Total dettes fournisseurs (en K €)	4 210	3 103	2 530	2 340	1	4	916	306

4) Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Grâce à son importante base installée et à son avance technologique, la société GEA entend poursuivre le développement de ses activités, en particulier au travers de l'automatisation de la perception du péage.

Au 30 septembre 2012 le carnet de commandes s'élevait à plus de 75 M €, dont 31 % à l'international.

5) Évènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

La société GEA a poursuivi normalement son activité depuis le 30 septembre 2012.

6) Activité en matière de recherche et développement

Notre société a poursuivi au cours de cet exercice son programme de recherche ; aucune des dépenses engagées dans ce cadre n'a été immobilisée au titre de l'exercice écoulé.

7) Rachat d'actions et opérations sur le capital

Le Directoire a été autorisé le 27 mars 2012 à racheter en bourse ses propres actions, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, avec pour objectif la régularisation du cours de bourse de l'action de la société par intervention systématique à contre tendance, ou bien la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou d'annulation des actions, et dans les conditions suivantes :

- Prix maximum d'achat : 100 euros
- Nombre maximum d'actions à acquérir : 10 % du nombre d'actions existantes.

Ce programme de rachat a fait l'objet du communiqué qui a été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers et diffusé sur ActusNews en date du 22 mars 2012.

Les opérations réalisées l'ont été dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI conclu avec un prestataire de services d'investissement (contrat de liquidité conclu le 11 juillet 2005 entre la société et la société de bourse EXANE BNP PARIBAS, renouvelable par tacite reconduction et dont l'application s'est poursuivie sur l'exercice).

Au titre du contrat de liquidité, il a été acquis au cours de l'exercice 15 141 actions au cours moyen de 62,96 euros et il a été cédé 15 935 actions au cours moyen de 63,03 euros.

Le montant des commissions au titre du contrat de liquidité a été de 12 310 euros hors taxe sur l'exercice, dont 2 500 euros hors taxes de frais forfaitaires de courtage.

A la clôture des trois derniers exercices, la société GEA disposait :

Au 30 septembre 2012, de 1 294 actions (0,11 % du capital), pour une valeur comptable de 84 303 €.

Au 30 septembre 2011, de 2 088 actions (0,17 % du capital), pour une valeur comptable de 124 800 €.

Au 30 septembre 2010, de 6767 actions (0,56 % du capital), pour une valeur comptable de 176 115 €.

8) Autres

La société, qui n'est pas soumise à l'obligation de produire des comptes en normes IFRS, a mis en place certaines des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-03 transposables à l'activité de GEA en vue de se rapprocher des normes comptables internationales.

La société comptabilise ainsi chaque année depuis 2004 une provision pour indemnités de départ à la retraite correspondant au montant des engagements de l'entreprise vis-à-vis du personnel.

Par ailleurs, il a été mis en application depuis l'exercice 2005/2006 les règlements du Comité de la réglementation comptable CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs et CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

II - FILIALES, PARTICIPATIONS

(articles L.233-6, L.233-7 et L.247-1 du Code de commerce)

1) Filiales (+ de 50 % et de 66,66 % du capital)

Néant

2) Participations (5 %, 10 %, 20 %, 33,33 % et 50 %)

Néant

III - PARTICIPATIONS RÉCIPROQUES

Aucune participation de cet ordre n'a été détenue par notre Société au cours de l'exercice écoulé, ayant nécessité une aliénation d'actions visée à l'article R.233-19 du Code de Commerce.

IV - DEGRÉ D'EXPOSITION AUX FACTEURS DE RISQUES

Il a été procédé à une revue des risques et il n'a pas été identifié d'autres risques significatifs que ceux listés ci-après :

1) Technologiques, industriels et environnementaux :

Prévention des risques technologiques

L'activité de la société GEA n'entre pas dans le cadre des dispositions de l'article L.225-102-2 du Code de commerce concernant les installations figurant sur la liste prévue au IV de l'article L.515-8 du Code de l'environnement.

Lancement de nouveaux produits

La maîtrise de l'ensemble des phases d'étude, de réalisation et de mise en service des équipements confère à la société GEA une grande sécurité au niveau des délais.

De la même façon, cette maîtrise associée à la politique de qualité développée au sein de la société GEA minimise les risques d'éventuels dysfonctionnements.

Compétence des sous-traitants

La société GEA sous-traite pour des raisons d'efficacité économique une partie relativement faible et très ciblée de sa production et des travaux d'installation.

La société GEA s'attache en outre à disposer toujours d'au moins deux sources de sous-traitance pour un même type de prestation.

Compétence du personnel

La société GEA mise son développement sur l'innovation permanente de ses produits, la qualité et la pérennité des services associés ce qui nécessite un personnel hautement qualifié et stable.

Cette stabilité s'est affirmée depuis la création de la société GEA.

Dépendance à l'égard du personnel clé

L'entreprise est suffisamment structurée pour ne pas être exposée de façon significative à ce risque.

Environnementaux

La production de la société GEA ne donne pas lieu à des risques de pollution, tant au niveau de la fabrication que du stockage.

2) Commerciaux :**Arrivée de nouveaux concurrents**

A notre connaissance aucun nouveau concurrent n'est intervenu dans les domaines d'activité de la société GEA au cours de l'exercice.

Baisse des prix

La société GEA évolue sur un marché concurrentiel ce qui peut entraîner une pression sur les prix.

Par ailleurs, la société GEA peut être appelée à faire des efforts commerciaux stratégiques ponctuels, notamment pour pénétrer de nouveaux marchés à l'export.

Contrefaçon

Le risque de contrefaçon est marginal compte tenu des évolutions technologiques permanentes et du niveau de services associé à la vente de ce type de produits.

Risques clients (risque de crédit et/ou de contrepartie)

Le risque client est faible compte tenu de la qualité des donneurs d'ordre, en particulier en France (sociétés publiques ou privées concessionnaires d'ouvrages d'art).

A l'exportation, la société GEA s'efforce d'obtenir des paiements par lettre de crédit irrévocables et confirmées par une banque française.

Par ailleurs, lorsqu'un crédit significatif est accordé à un client, la société GEA demande généralement la caution d'une banque pour en garantir le paiement.

3) Financiers :**Risques de change**

Comme pour les exercices antérieurs, lorsque cela est possible, la couverture des risques de change commerciaux est réalisée sous forme de contrats à terme.

La société GEA utilise également ponctuellement les dispositifs de couverture de la COFACE.

Au 30 septembre 2012 Couverture PLN (Zloty polonais) : vente à terme de 1 404 518 PLN (314 K€).

Risques de taux

Néant

Risques sur matières premières

Néant

Dilution et risques d'OPA

Les fondateurs et dirigeants possèdent plus de la majorité des droits de vote au sein de la société GEA, ce qui assure une protection contre les OPA inamicales.

**Volatilité du cours des actions de la société GEA
(risques sur actions et autres investissements)**

Depuis sa cotation en 1994, la société GEA a utilisé les dispositions légales lui permettant d'intervenir sur le marché pour régulariser le cours de son titre par interventions sur le marché, systématiquement à contre tendance, celles-ci restant mesurées.

Ces opérations sont réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec une société de bourse spécialiste du titre qui agit conformément aux exigences déontologiques de l'Autorité des Marchés Financiers.

Au cours de l'exercice 2011/2012 l'action GEA a coté en clôture au plus bas 50,50 euros (le 23/11/2011) et au plus haut 74 euros (le 27/03/2012).

4) Juridiques et fiscaux :**Litiges**

De par ses activités tant en France qu'à l'étranger, la société GEA peut faire l'objet de divers litiges.

Elle a souscrit des polices d'assurance responsabilité civile (prime : 55 019 € ; garantie : 8 000 000 d'euros avant livraison et 4 000 000 d'euros après livraison ; franchise : de 0 à 30 000 € selon dommage), multirisques et perte d'exploitation (prime : 83 238 € ; garanties : marge brute dans le cadre de la police pertes d'exploitation, reconstruction à neuf ainsi que remboursement des BME à dire d'expert ; franchises : néant), marchandises transportées (primes : 6 659 € ; garanties : valeur des équipements ; franchises : variables), flotte automobile (primes : 28 426 € ; garanties : illimitée en RC et valeur à dire d'expert dans le cadre de la garantie tous risques ; franchises : néant en RC et variable pour le véhicule selon type) et aérienne (prime : 15 218 € ; garanties : garantie corps aéronef 850 000 €, RC personnes non transportées 12,5 millions d'euros, RC à la place 150 000 €) adaptées à son activité.

Fiscaux et sociaux

La société GEA remplit ses obligations fiscales et sociales.

Propriété industrielle

Sans objet.

5) Risques de liquidité :

Les capitaux propres s'élèvent au 30 septembre 2012 à 48,22 millions d'euros contre 40,87 millions au 30 septembre 2011.

L'endettement bancaire est nul et la société GEA n'a souscrit aucun contrat de crédit-bail.

Au 30 septembre 2012 la société GEA disposait de 39,3 millions d'euros de trésorerie nette. La trésorerie est placée en SICAV monétaires ou sur des comptes à termes sans risque en capital.

6) Risques opérationnels :

En matière de contrôle interne la société GEA s'est attachée à mettre en place les moyens lui paraissant le mieux adaptés à son statut de société dont les actions sont inscrites sur un marché réglementé, et à son activité française et internationale.

La marche des affaires courantes est supervisée par les membres du Directoire avec les membres concernés de l'équipe de direction composée de 6 directeurs et d'un Secrétaire Général : M.Tanoukhi, en charge de la direction des projets ; M.Alexis Zaslavoglou, responsable du développement des produits nouveaux ; M.Mannechez qui dirige les applications logicielles ; M.Ott, en charge de la stratégie du marketing et des ventes ; M.Thoreau qui assure la direction commerciale ; M.Larrang qui occupe le poste de directeur commercial Amériques ; et enfin M.Grigori Zaslavoglou, Secrétaire général.

Le Directoire supervise avec son équipe de direction les opérations de prévention et de suivi des risques de toute nature de la société, liés ou non à l'activité, les risques à caractère plus financier l'étant par M.Grigori Zaslavoglou, Secrétaire Général.

Les offres commerciales significatives sont validées par au moins un membre du Directoire préalablement à leur envoi aux clients. De même tous les contrats sont signés par un membre du Directoire, ou bien avec leur accord écrit préalable.

Les fonctions comptables et financières ainsi que le contrôle de gestion ont été assurés au cours de l'exercice, sous l'autorité du Directoire, par le Secrétaire Général, assisté d'un service comptable et de trésorerie composé de 8 personnes. Sous l'autorité du Secrétaire Général le chef comptable agissant conformément aux procédures comptables de la société s'assure de l'enregistrement correct et exhaustif des factures clients et fournisseurs. Les ressources affectées à la fonction comptable sont examinées chaque année et sont apparues pour le moment adaptées à la taille et à l'activité de la société.

Les achats sont réalisés sur affaire. Les stocks et les travaux en cours font l'objet d'un inventaire physique annuel complet et d'une revue semestrielle.

Les paiements des fournisseurs sont subordonnés à une validation par le service achat et/ou des responsables de projets concernés. Un contrôle final avant paiement est effectué par un des membres du Directoire.

La politique de couverture des risques financiers de toute nature ainsi que les engagements par signature ont été suivis, sous la supervision du Directoire, par le Secrétaire général. Les placements financiers ont été réalisés sur la base des instructions du Secrétaire Général, qui a assumé par ailleurs l'ensemble des relations de la société avec les banques.

Dans le cadre des choix faits par la société de recourir le moins possible à l'endettement bancaire et compte tenu de l'importance et de la permanence de sa trésorerie, le contrôle interne des financements et de la trésorerie a été assuré par le Secrétaire Général. Celui-ci a supervisé également les rapprochements périodiques effectués entre trésorerie et comptabilité et veillé à la correction des éventuelles anomalies. Lors de chaque arrêté comptable le Conseil de Surveillance a été informé de la situation de la trésorerie de la société.

Le Secrétaire Général a supervisé également la production des états financiers et leur finalisation en liaison avec l'expert-comptable après audit par le Commissaire aux comptes.

Les fonctions juridiques et fiscales sont externalisées pour l'essentiel auprès de cabinets spécialisés.

Le système comptable et de gestion repose sur un système d'information interne bénéficiant de l'appui régulier d'un expert-comptable, le traitement de la paie étant externalisé auprès de ce dernier.

Le Directoire s'assure que les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant à la formation des états comptables et financiers sont respectées.

Un arrêté comptable est effectué deux fois par an.

Des prévisions sont établies annuellement et révisées à l'issue de chaque semestre.

L'organisation en place facilite ainsi le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières selon les principes comptables en vigueur et les règles et méthodes comptables appliquées par la société. Ces principes comptables, validés par le Directoire et revus par le Commissaire aux comptes, ont été portés à la connaissance du Conseil. Tout changement de principe comptable fait le cas échéant l'objet d'une consultation du Commissaire aux comptes et d'une information du Conseil de Surveillance.

Les informations comptables et financières sont contrôlées par le Commissaire aux comptes dans le cadre de ses vérifications selon les normes en vigueur.

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes sont expliquées au Conseil de Surveillance lors de chaque arrêté de comptes publiés.

Sous l'autorité du Secrétaire Général, l'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière aux actionnaires et à la communauté financière, selon un échéancier établi avec l'appui d'un conseil juridique extérieur.

La société GEA s'est par ailleurs conformée aux obligations d'information résultant de la transposition dans le Code monétaire et financier de la Directive Transparence et qui se sont imposées à compter du 20 janvier 2007. Elle entend poursuivre au mieux de ses possibilités l'application de la réglementation en la matière.

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes de l'entreprise.
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société.
- de prévenir les risques d'erreur et de fraude à l'intérieur de la société.
- d'assurer la sauvegarde et la protection des actifs.

Le contrôle interne, comme tout système de contrôle, ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

V - INFORMATIONS SOCIALES

Au 30 septembre 2012, l'effectif total de la société GEA était de 216 personnes.

La société GEA ne rencontre aucune difficulté de recrutement particulière.

Des heures de travail supplémentaires ont été ponctuellement réalisées en raison de surcroûts temporaires d'activité ou bien au cours des phases d'installation ou de mise en service des différents chantiers.

En raison également de surcroûts temporaires d'activité ou bien dans le cadre de remplacement de salariés absents, la société GEA a fait appel à des personnels extérieurs à l'entreprise.

Cela a représenté, sur l'exercice 2011/2012, un total de 6 220 jours de travail.

La société GEA est passé à un horaire de travail hebdomadaire de 35 heures au début de l'année 2000.

Certains salariés ont, à leur demande, opté pour un travail à temps partiel. Il s'agit de 4/5èmes liés à des congés parentaux ou bien de temps partiels autres.

Les rémunérations salariales ont représenté pour l'exercice écoulé 10 115 201 € contre 9 870 194 € pour l'exercice précédent.

Les charges sociales pour leur part ressortent à 4 489 352 € contre 4 317 189 € pour l'exercice 2010/2011.

Il n'existe pas d'accord d'intéressement au sein de la société GEA.

Un plan d'épargne d'entreprise a été mis en place le 26/09/2012.

Dans le cadre de la participation légale, la société GEA a provisionné une somme de 1 547 438 € au titre de l'exercice.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes semblant assurée au sein de l'entreprise aucune mesure particulière n'a été prise au cours de l'exercice écoulé à l'exception de la mise en place avec les partenaires sociaux d'objectifs de progression et d'action dans le domaine de l'embauche et dans le domaine de l'articulation entre activité professionnelle et exercice de la responsabilité familiale.

La politique générale d'égalité de traitement sera poursuivie.

Il a été conclu des accords collectifs au niveau de l'entreprise au cours de l'exercice.

La société GEA est soumise aux accords interprofessionnels et accords de branche de la Métallurgie.

L'environnement et les conditions de travail font l'objet de suivis périodiques par le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la société GEA.

Les actions de formation ont été réalisées conformément au plan de formation soumis au Comité d'Entreprise et en fonction des besoins apparus au cours de l'exercice. Elles ont donné lieu à un bilan, également soumis au Comité d'Entreprise, qui n'a formulé aucune remarque. Dans le cadre des procédures de formation, la société a intégré les principes de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation continue et a notamment informé les salariés quant à leurs droits individuels de formation.

Au 30 septembre 2012, l'engagement total à ce titre est de 21 300 heures.

La société GEA s'efforce d'accueillir des travailleurs handicapés (4 personnes au 30 septembre 2012).

Par ailleurs, la société GEA a versé 37 816 euros en 2012 au Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Pour des raisons d'efficacité économique, la société GEA sous-traite une partie relativement faible et ciblée de sa production ainsi que des travaux d'installation.

VI - ACTIONNARIAT

1) Identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote et/ou ayant franchi ces seuils au cours de l'exercice (Article L.233-7.I du Code de commerce) :

Actionnaires	Seuils en nombre d'actions		Seuils en nombre de droits de vote	
	N	N-1	N	N-1
Monsieur Serge ZASLAVOGLU	+ du tiers	+ du tiers	+ de la moitié	+ de la moitié
CM-CIC Capital privé		- du vingtième		

Il n'existe à la connaissance de la société aucun pacte d'actionnaires.

Les actions inscrites en compte nominatif depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

2) Souscription, achat ou prise en gage par la société de ses propres actions, dans le cadre de l'intéressement du personnel aux résultats de l'entreprise

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, qu'aucun achat ou vente d'actions de la société n'a été réalisé au titre de l'article L.225-208 du Code de commerce.

Les opérations effectuées sur le titre de la société en application de l'article L.225-209 dudit Code sont rappelées ci-dessus sous le chapitre I, § 6), avec pour objectif la régularisation du cours de bourse de l'action de la société par intervention systématique à contre tendance.

3) Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés de la Société

Aucune opération visée aux articles L.225-184 du Code de commerce et 174-20 du décret n'a été réalisée au titre de l'exercice écoulé.

4) Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que les salariés de la société ne possèdent pas d'actions de la société entrant dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 à L.3332-28 du Code du travail ou de fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances.

VII - LE TITRE EN BOURSE

Le titre "G.E.A." a été introduit sur le Second Marché de la Bourse de PARIS, le 21 juin 1994, au prix d'offre de 120 Francs (18,29 euros).

Il est actuellement coté sur Eurolist Paris, compartiment C.

Au 16 janvier 2013, le titre cotait 73,90 euros, et sur cette base, la capitalisation boursière de "G.E.A." était de 88,35 millions d'euros.

VIII - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 9 981 127,73 €
 auquel est ajoutée la somme de 2 329,80 €
 figurant au compte « Report à nouveau » correspondant aux dividendes non versés (actions
 détenues par la société elle-même), soit au total 9 983 457,53 €
 de la manière suivante :

- Une somme de 2 869 267,20 €
 est distribuée aux actionnaires à titre de dividende, étant précisé que dans l'hypothèse où, lors
 de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice
 correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions sera affecté au compte
 "Report à nouveau".

- Le solde, soit 7 114 190,33 €
 est viré à la réserve ordinaire.

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 2,40 €

Ce dividende, sur lequel il sera effectué les prélèvements sociaux de 15,5 % (CSG, CRDS, prélèvement de solidarité, prélèvement social et contribution additionnelle à ce prélèvement) sera payé par la société CACEIS Corporate Trust – 14 rue Rouget de Lisle – 92 130 Issy-Les-Moulineaux, à compter du jour de l'Assemblée Générale.

Pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende sera soumis obligatoirement au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 % (art. 158, 3-2° à 4° du CGI), outre les prélèvements sociaux au taux de 15,50 %.

Le dividende sera soumis à un prélèvement à la source obligatoire et non libératoire de **21 %**, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant restituable. Les actionnaires dont le revenu fiscal de référence du foyer fiscal est, au titre de l'avant-dernière année, inférieur à **50 000 €** (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou **75 000 €** (pour les contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement (art. 117 quater, I-1 du CGI).

Le cas échéant, l'actionnaire formulera sa demande de dispense sous sa propre responsabilité, en produisant à la société CACEIS Corporate Trust une attestation sur l'honneur **avant le 31 mars 2013, et en tout état de cause, avant la mise en paiement du dividende**, dans laquelle il indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de l'avant-dernière année précédant le paiement est inférieur selon le cas à 50 000 € ou 75 000 € (art. 242 quater du CGI).

Par ailleurs nous vous informons que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2008/2009	1 920 000 €	/	/
2009/2010	2 400 000 €	/	/
2010/2011	2 630 162 €	/	/

IX - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé comprennent une somme de 15 690 euros, correspondant à des charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

X - FIXATION DES JETONS DE PRÉSENCE DEVANT ÊTRE ALLOUÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous demandons de statuer sur la fixation des jetons de présence devant être alloués aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, dont nous vous proposons de fixer le montant global à 40 000 euros.

XI - AUTORISATION À DONNER AU DIRECTOIRE À L'EFFET D'OPÉRER EN BOURSE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous demandons de statuer sur l'autorisation à donner au Directoire, afin de lui permettre de procéder au rachat des titres de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

A cette fin, il vous est présenté le détail du programme de rachat, tel qu'élaboré par le Directoire dont il va vous être donné lecture, faisant l'objet d'une résolution spécifique soumise à votre vote.

XII - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE

Liste des mandats sociaux

Nous vous rappelons que par suite de l'adoption du mode de gestion de la société par un Directoire et un Conseil de Surveillance, les membres du Conseil de Surveillance nommés par l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2007 sont les suivants :

- Monsieur Serge ZASLAVOGLU
- Monsieur Louis-Michel ANGUE
- Monsieur Henri CYNA
- Monsieur Pierre GUILLERAND
- Monsieur Roland ROC
- Madame Jeannine ZASLAVOGLU

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée de six ans et sont rééligibles.

Nul ne peut être nommé membre du Conseil de surveillance si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus d'un tiers des membres du Conseil le nombre de membres du Conseil ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, le membre du conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

A la date des présentes, un membre du Conseil de Surveillance est âgé de plus de 75 ans.

Le Conseil de Surveillance réuni le 15 novembre 2007 a nommé Monsieur Serge ZASLAVOGLOU Président du Conseil de Surveillance, et Madame Jeannine ZASLAVOGLOU Vice-Présidente du Conseil de Surveillance.

Les mandats des membres du Conseil de Surveillance venant à expiration, il convient de les renouveler, comme il sera ci-après explicité.

Les mandats de Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLOU, Président du Directoire, et de Monsieur Grigori ZASLAVOGLOU, Directeur Général, ont été renouvelés le 25 mars 2011 par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de quatre ans et sont rééligibles. Ils sont révoqués par le Conseil de Surveillance.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est de 75 ans.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Le Directoire n'a pas qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

1/ Monsieur Serge ZASLAVOGLOU, Président du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues à la clôture de l'exercice : 405 938 actions correspondant à 811 784 droits de vote.

Autres fonctions

- Gérant de la Société Civile Immobilière "SCI DE CANASTEL"
- Gérant de la Société Civile Immobilière "KALISTE"
- Gérant de la Société Civile Immobilière "EPSILON"
- Gérant de la Société Civile Immobilière « SCI SANTA CRUZ »
- Gérant de la SARL DEA

2/ Monsieur Louis-Michel ANGUE, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : une action correspondant à 2 droits de vote

Autres fonctions : Néant

3/ Monsieur Henri CYNA, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 450 actions correspondant à 500 droits de vote.

Autres fonctions : Néant

4/ Monsieur Pierre GUILLERAND, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 10 actions correspondant à 20 droits de vote

Autres fonctions : - Membre du conseil de surveillance de la société PGO

- Représentant permanent de la société EEM au conseil d'administration de SAIP (Marché Libre).

5/ Monsieur Roland ROC, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 51 actions correspondant à 52 droits de vote

Autres fonctions : Néant

6/ Madame Jeannine ZASLAVOGLU, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 1 600 actions correspondant à 1 600 droits de vote

Autres fonctions : Néant

7/ Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU, Président du Directoire

Nombre d'actions « GEA » détenues : 21 800 actions correspondant à 29 900 droits de vote

Autres fonctions : Néant

8/ Monsieur Grigori ZASLAVOGLU, Directeur Général

Nombre d'actions « GEA » détenues : 26 700 actions correspondant à 34 700 droits de vote

Autres fonctions :

- Directeur de l'établissement de GEA en Côte d'Ivoire ;
- Directeur de l'établissement de GEA en Grèce ;
- Directeur de la succursale de GEA en Tunisie.

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social et vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de leurs fonctions, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements, savoir :

- Monsieur Serge ZASLAVOGLU : 200 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Remboursement de frais	Néant	Néant	8 041,28 €	8 041,28 €
Avantage en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
Rétribution en tant que Président du Conseil de Surveillance	100 000 €	75 000 €	100 000 €	75 000 €
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Rétribution de missions spécifiques	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €
TOTAL	200 000 €	175 000 €	208 041,28 €	183 041,28 €

- Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLOU : 317 697,87 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Rémunération fixe annuelle brute, congés payés et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail	94 549,63 €	94 549,63 €	103 666,31 €	103 666,31 €
Rémunération variable au titre du contrat de travail selon le niveau d'activité de la société	133 829,61 €	133 829,61 €	147 853,38 €	147 853,38 €
Rémunération variable selon le résultat d'exploitation au titre du mandat social (Président du Directoire)	40 000 €	24 000 €	40 000 €	24 000 €
Remboursement de frais	30 381,63 €	30 381,63 €	23 753,24 €	23 753,24 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel de l'avion de la société)	18 937 €	0 €	19 427 €	0 €
Avantages spécifiques à raison de la cessation ou du changement de fonction (rémunération différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique)	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	317 697,87 €	282 760,87 €	334 699,93 €	299 272,93 €

- Monsieur Henri CYNA : 6 017,56 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel d'un badge de télépéage)	17,56 €	17,56 €	78,09 €	78,09 €
Remboursement de frais	Néant	Néant	3 824,64 €	3 824,64 €
TOTAL	6 017,56 €	6 017,56 €	9 902,73 €	9 902,73 €

- Monsieur Louis-Michel ANGUE : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

- Monsieur Pierre GUILLERAND : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

- Monsieur Roland ROC : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

- Madame Jeannine ZASLAVOGLU : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

- Monsieur Grigori ZASLAVOGLU : 183 982,64 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Rémunération fixe annuelle brute, congés payés et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail	82 890,34 €	82 890,34 €	79 051,71 €	79 051,71 €
Rémunération variable au titre du contrat de travail selon le niveau d'activité de la société	33 457,34 €	33 457,34 €	36 963,28 €	36 963,28 €
Rémunération variable selon le résultat d'exploitation au titre du mandat social (Directeur Général)	40 000 €	24 000 €	40 000 €	24 000 €
Remboursement de frais	Néant	Néant	670,32 €	0 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel de l'avion de la société)	27 634,96 €	0 €	25 438 €	0 €
Avantages spécifiques à raison de la cessation ou du changement de fonction (rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique)	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	183 982,64 €	140 347,68 €	182 123,31 €	140 685,31 €

XIII - RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

XIV - EXAMEN DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1/ Les mandats des membres du Conseil de Surveillance prendront fin au cours de l'année 2013, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Nous vous proposons de renouveler l'intégralité de ces mandats pour une durée de six ans, qui parviendra à expiration lors de l'Assemblée qui sera appelée à se prononcer sur les comptes clos au 30 septembre 2018.

2/ Les mandats des membres du Directoire ont pris fin au cours de l'année 2011, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Le Conseil de Surveillance au cours de sa séance qui s'est tenue à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 mars 2011, a procédé au renouvellement des mandats de Membres du Directoire de Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU et de Monsieur Grigori ZASLAVOGLU, pour une nouvelle durée de quatre ans.

3/ Les mandats de la société « GRANT THORNTON », en tant que Commissaire aux comptes titulaire, et celui de la société « INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC », en tant que Commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés pour une durée de six ans lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27/03/2012.

XV - OBSERVATIONS DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Nous vous précisons que le Comité d'entreprise, réuni le 25 janvier 2013, n'a formulé aucune observation sur les comptes de l'exercice écoulé, comme le lui permettaient les dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

XVI - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS AUX ARTICLES L. 225-79-1, L.225-86 et L. 225-90-1 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions et engagements visés auxdits articles, régulièrement autorisés par le Conseil de Surveillance de notre société au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux comptes a été informé de ces conventions et engagements qu'il vous relate dans son rapport spécial, étant précisé que nous l'avons informé, d'autre part, conformément aux dispositions de l'article R.225-59 du Code de commerce, des conventions visées à l'article L.225-87 dudit Code portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

XVII - DÉCISIONS DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES (Article L 464-2, I-alinéa 5 du code de commerce)

La société GEA n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire prononcée par l'Autorité de la Concurrence pour des pratiques anticoncurrentielles.

XVIII - INFORMATION SUR LA PRIME DE PARTAGE DES PROFITS

Nous vous informons qu'en cas d'augmentation du montant du dividende par action par rapport à la moyenne des dividendes par action des deux exercices précédents, une prime devra être attribuée aux salariés inscrits à l'effectif de la société au titre de l'exercice clos en application des dispositions de la loi n° 2011-894 du 28 juillet 2011 (loi de financement rectificative de sécurité sociale pour 2011).

Cette prime, son montant et ses modalités de versement devront être institués selon l'une des modalités prévues par les articles L. 3322-6 et L. 3322-7 du Code du travail pour la conclusion des accords d'intéressement ou de participation, ou, en cas d'échec de négociations, par décision unilatérale de la société et ce dans un délai de trois mois au plus suivant l'Assemblée attribuant les dividendes. A défaut de prime, un avantage spécifique devra être accordé aux salariés, sous forme, par exemple, de prime de bilan, d'intéressement, de supplément d'intéressement ou de participation, de participation dérogatoire, d'actions gratuites, de retraite par capitalisation, de prévoyance, au moyen de la conclusion d'un accord d'entreprise, conclu selon le droit commun de la négociation collective.

XIX - CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes



Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Directoire

RÉSULTATS (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2007-2008	Exercice 2008-2009	Exercice 2009-2010	Exercice 2010-2011	Exercice 2011-2012
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000
Nombre des actions ordinaires existantes	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 195 528	1 195 528
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer :	0	0	0	0	0
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	42 091 245	55 439 150	60 516 653	70 604 925	69 691 424
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 779 293	11 961 805	15 258 007	16 284 707	17 879 979
Impôt sur les bénéfices	1 544 301	3 601 778	4 598 045	4 899 157	5 425 116
Participation des salariés due au titre de l'exercice	538 035	1 014 850	1 225 742	1 367 456	1 547 438
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 471 136	6 889 362	8 719 366	9 192 542	9 981 128
Résultat distribué	960 000	1 920 000	2 400 000	2 630 162	2 869 267
RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,25	6,12	7,86	8,38	9,12
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,06	5,74	7,27	7,69	8,35
Dividende attribué à chaque action	0,80	1,60	2,00	2,20	2,40
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	182	191	202	214	213
Montant de la masse salariale de l'exercice	7 862 371	8 665 607	8 983 518	9 870 194	10 115 201
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	3 410 168	3 690 986	3 988 352	4 317 189	4 489 352

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, PAR APPLICATION DES ARTICLES L. 225-129-1 ET L. 225-129-2 DU CODE DE COMMERCE

Date de l'Assemblée Générale	Objet de la délégation	Durée de validité de la délégation	Date d'utilisation de la délégation, le cas échéant	Modalités d'utilisation de la délégation
------------------------------	------------------------	------------------------------------	---	--

NÉANT

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE à l'assemblée générale annuelle du 27 mars 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2012 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes dudit exercice font apparaître les principaux postes suivants :

- Total de bilan : 84 072 710 euros
- Chiffre d'affaires : 69 691 424 euros
- Résultat de l'exercice : bénéfice de 9 981 128 euros

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Fait à PARIS
Le 23 janvier 2013
Le Conseil de Surveillance

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GEA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- La prise en compte du revenu est déterminée selon la méthode décrite dans la note 2 i) de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode comptable et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 25 janvier 2013
Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

François Cayron
Associé

BILAN

AU 30 SEPTEMBRE 2012

(en euros)

ACTIF	Référence à l'annexe	Montant brut 30/09/12	Amortissements et provisions 30/09/12	Montant Net 30/09/12	Montant Net 30/09/11
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note n° 3)					
Concessions, brevets, licences		621 020	596 688	24 332	28 562
Autres immobilisations incorporelles		0	0	0	0
TOTAL		621 020	596 688	24 332	28 562
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note n° 4)					
Installations techniques, matériels et outillages		1 592 808	1 434 545	158 263	106 535
Autres Immobilisations corporelles		4 006 792	2 824 821	1 181 971	1 164 856
Construction		0	0	0	0
Immobilisations en cours		0	0	0	0
TOTAL		5 599 600	4 259 366	1 340 234	1 271 391
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (note n° 5)					
Participations		0	0	0	0
Autres titres immobilisés		84 303	0	84 303	124 800
Prêts		0	0	0	0
Autres immobilisations financières		36 839	0	36 839	36 899
TOTAL		121 142	0	121 142	161 699
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		6 341 762	4 856 054	1 485 708	1 461 651
STOCKS ET EN-COURS (note n° 7)					
Matières premières et autres approvisionnements		6 112 599	80 573	6 032 026	4 517 296
En-cours production		10 588 926	69 554	10 519 372	7 598 888
TOTAL		16 701 525	150 127	16 551 398	12 116 184
Avance et acomptes versés sur commande d'exploitation		0	0	0	0
CRÉANCES (note n° 8)					
Créances clients et comptes rattachés		25 620 510	0	25 620 510	14 209 567
Autres créances		904 200	18 516	885 684	712 240
TOTAL		26 524 710	18 516	26 506 194	14 921 807
Valeurs mobilières de placement	(note n° 9)	1 950 854	0	1 950 854	1 904 803
Disponibilités	(note n° 9)	37 389 330	0	37 389 330	37 509 919
Charges constatées d'avance	(note n° 8)	189 226	0	189 226	404 799
TOTAL ACTIF CIRCULANT		82 755 645	168 643	82 587 002	66 857 512
Ecart conversion actif		0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL		89 097 407	5 024 697	84 072 710	68 319 163

BILAN

AU 30 SEPTEMBRE 2012

(en euros)

PASSIF	Référence à l'annexe	30/09/12	30/09/11
CAPITAUX PROPRES	(note n° 10)		
Capital social		2 400 000	2 400 000
Primes d'émission		2 927 021	2 927 021
Réserve légale		240 000	240 000
Autres réserves		32 674 831	26 101 716
Report à nouveau		2 330	10 734
Résultat de l'exercice		9 981 128	9 192 542
TOTAL CAPITAUX PROPRES		48 225 310	40 872 013
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	(note n° 11)		
Provisions pour risques		307 964	278 037
Provisions pour charges		2 207 855	1 852 474
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		2 515 819	2 130 511
DETTES	(note n° 12)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(note n° 13)	2 720	2 913
Emprunts et dettes financières divers	(note n° 13)	1 550	1 495
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		93 073	222 608
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(note n° 13)	11 366 274	7 589 186
Dettes fiscales et sociales	(note n° 13)	6 783 268	5 540 508
Dettes sur immobilisations		0	0
Autres dettes	(note n° 13)	356 959	366 248
Produits constatés d'avance		14 727 737	11 593 680
TOTAL DETTES		33 331 581	25 316 638
Ecart de conversion Passif		0	0
TOTAL GÉNÉRAL		84 072 710	68 319 163

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2012

(en euros)

	Référence à l'annexe	30/09/12	30/09/11
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production vendue	(note n° 16)	69 691 424	70 604 925
Dont à l'exportation		21 044 035	28 135 268
Production stockée		2 990 038	-2 660 926
TOTAL PRODUCTION		72 681 462	67 943 999
Reprise sur provisions amortissements et transferts de charges		197 685	269 842
Autres produits		1 678	0
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		72 880 825	68 213 841
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats matières premières et autres approvisionnements		33 700 993	30 068 495
Variations de stocks		-1 529 850	-419 389
Autres achats et charges externes		7 273 166	7 234 402
Impôts, taxes et versements assimilés		1 142 556	1 148 040
Salaires et traitements	(note n° 17)	10 115 201	9 870 194
Charges sociales		4 489 351	4 317 189
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
Sur immobilisations : Amortissements		460 301	412 317
Sur actif circulant : Provisions		150 127	65 453
Pour risques et charges : Provisions	(note n° 11)	355 381	187 285
Autres charges	(note n° 17)	168 014	144 488
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		56 325 240	53 028 474
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		16 555 585	15 185 367

COMPTE DE RÉSULTAT

AU 30 SEPTEMBRE 2012 (suite)

(en euros)

Référence à l'annexe	30/09/12	30/09/11
PRODUITS FINANCIERS		
Participations	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	484 564	517 334
Reprise sur provisions et transfert de charges	3 986	0
Différence positive de change	68 847	21 859
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	26 788	34 426
TOTAL	584 185	573 619
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et provisions	0	3 986
Intérêts et autres charges assimilées	36 512	41 528
Différence négative de change	103 204	79 211
Charges nettes sur cessions de VMP	19 345	31 262
TOTAL	159 061	155 987
RÉSULTAT FINANCIER	425 124	417 632
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	16 980 709	15 602 999
PRODUITS EXCEPTIONNELS (note n° 21)		
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital	3 900	182 840
Reprise sur provision et transfert de charges	0	0
TOTAL	3 900	182 840
CHARGES EXCEPTIONNELLES (note n° 21)		
Sur opérations de gestion	0	41 912
Sur opérations en capital	1 000	6 735
Dotations aux amortissements et provisions	29 927	278 037
TOTAL	30 927	326 684
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (note n° 21)	-27 027	-143 844
PARTICIPATION DES SALARIÉS	1 547 438	1 367 456
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (note n° 18)	5 425 116	4 899 157
RÉSULTAT NET	9 981 128	9 192 542
Résultat net par action (en euros)	8,35	7,69
Résultat net dilué par action (en euros)	8,35	7,69

Les notes annexes font partie intégrantes des états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

	30/09/12	30/09/11
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	9 981	9 193
Annulation des amortissements et provisions	842	882
Plus ou moins value sur cession d'immobilisations	-4	-162
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	10 819	9 912
Variation des créances	-11 369	2 372
Variation des stocks	-4 435	2 097
Variations des dettes	8 015	-3 898
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-7 789	570
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	3 030	10 482
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-525	-360
Produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	4	168
Investissement net d'exploitation	-521	-192
Investissements financiers nets	45	-36
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	-476	-228
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation des capitaux propres en numéraire	0	0
Dividendes payés	-2 628	-2 389
Emission d'emprunts et dettes financières	0	0
Remboursement d'emprunts et dettes financières	0	0
Variations des comptes courants groupe et associés	0	0
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	-2 628	-2 389
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE TOTALE	-74	7 865
Trésorerie à l'ouverture	39 412	31 546
TRÉSORERIE À LA CLOTURE	39 337	39 412

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2011/2012

Note n° 1 : Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait marquant n'est à signaler pour cette période.

Note n° 2 : Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement CRC n°99-03, du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels amortis selon la méthode linéaire sur 12 mois.

Les dépenses de recherche et développement ne sont pas immobilisées et figurent dans les charges d'exploitation.

b) Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction des durées probables d'utilisations suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|------------|
| • matériels et outillages | 3 à 10 ans |
| • agencements des constructions | 5 à 15 ans |
| • matériels de transport | 1 à 15 ans |
| • mobilier et matériels de bureau | 1 à 10 ans |

c) Immobilisations financières

Les valeurs brutes correspondent à la valeur d'entrée dans le patrimoine social. Elles sont éventuellement corrigées d'une provision pour dépréciation destinée à les ramener à leur valeur d'usage.

Les actions propres détenues en vue de régularisation des cours dans le cadre du contrat de liquidité ainsi que celles détenues en vue de la réduction de capital sont classées dans les immobilisations financières.

La valeur d'inventaire de ces titres est déterminée en fonction de leur cours moyen observé au cours du mois précédent la clôture de l'exercice.

d) Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

e) Stocks et en-cours

Les matières premières et les approvisionnements sont valorisés au dernier prix d'achat.

La rotation rapide des stocks de produits achetés donne à cette méthode un résultat proche de la méthode FIFO (premier entré/premier sorti).

Les travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût de production évalué au plus bas du coût de revient ou de la valeur réalisable. Il comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre ainsi que les frais généraux rattachés à la production à l'exclusion des frais financiers.

f) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont représentées par des SICAV de trésorerie ou des titres de sociétés cotées. Les parts de SICAV sont évaluées au prix d'achat suivant la méthode FIFO (premier entré/premier sorti). Les pertes latentes, calculées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur probable de négociation font l'objet d'une provision pour dépréciation le cas échéant.

La valeur d'inventaire des titres de sociétés cotées est déterminée en fonction de leur cours moyen observé au cours du mois précédent la clôture de l'exercice.

g) Opérations en devises

Les dettes et créances libellées en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Les créances en devises faisant l'objet d'une couverture à terme figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de couverture.

h) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué des montants facturables aux clients en fonction des dispositions contractuelles (cahier des charges).

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits facturés selon ces dispositions contractuelles pour leur quote-part supérieure au degré de réalisation effectif des travaux.

i) Prise en compte du revenu

Du fait des spécificités techniques des contrats, la marge est prise en compte lors de l'achèvement des installations.

j) Engagements de retraite

Les engagements de retraite sont comptabilisés sur la base des indemnités de départ en retraite prévues par la convention collective, charges sociales incluses.

La provision correspond aux indemnités actualisées qui seraient allouées au personnel à l'âge de 67 ans compte tenu du taux de rotation et de l'espérance de vie évaluée pour chaque salarié.

Les engagements ont été calculés avec la table INSEE F 2003-2005

Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat :

(Données en euros)

Note n° 3 : Immobilisations incorporelles

	Montant au 30/09/11	Augmentations	Diminutions	Montant au 30/09/12
Valeur brute	506 867	114 153	0	621 020
Amortissements	478 305	118 383	0	596 688
Valeur nette	28 562			24 332

Ce poste est constitué des logiciels acquis par l'entreprise.

Note n° 4 : Immobilisations corporelles

Valeurs brutes :

	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions	Sorties	Virement de poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
Installations techniques, matériels et outillages	1 497 031	95 777			1 592 808
Agencements divers	1 326 522	139 502			1 466 024
Matériels de transport	1 564 400	104 635	26 320		1 642 715
Autres immobilisations corporelles	827 204	70 849			898 053
TOTAL	5 215 157	410 763	26 320		5 599 600

Amortissements :

	Montant en début d'exercice	Dotations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Installations techniques, matériels et outillages	1 390 496	44 049		1 434 545
Agencements divers	1 058 811	72 223		1 131 034
Matériels de transport	845 972	124 680	26 320	944 332
Autres immobilisations corporelles	648 487	100 968		749 455
TOTAL	3 943 766	341 920	26 320	4 259 366

Note n° 5 : Immobilisations financières

Ce poste se décompose ainsi :

	Valeur brute au 30/09/11	Augmentations	Cessions	Valeur brute au 30/09/12
Participations	0	0	0	0
Actions propres (1) (2)	128 786	953 331	997 814	84 303
Autres immobilisations financières : Dépôts et cautionnements	36 899	0	60	36 839

(1) Détail des variations sur les titres GEA auto-détenus en vue de réduction de capital.

Nombre de titres au 30/09/11	Acquisitions	Cessions	Nombre de titres au 30/09/12
0	0	0	0

(2) Détail des variations sur les titres GEA auto-détenus dans le cadre du contrat de liquidité.

Nombre de titres au 30/09/11	Acquisitions	Cessions	Nombre de titres au 30/09/12
2 088	15 141	15 935	1 294

Leur valeur de réalisation au 30 septembre 2012 est de 85 092 € pour une valeur comptable de 84 303 €. La provision pour dépréciation des actions auto-détenues comptabilisée au 30 septembre 2011 pour 3 986 € a été reprise au 30 septembre 2012.

(Autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 27 mars 2012)

Au 30 septembre 2011, cette valeur de réalisation s'élevait à 124 800 € pour une valeur comptable de 128 786 €. Une provision pour dépréciation des actions auto-détenues avait été comptabilisée au 30 septembre 2011 pour 3 986 €.

Note n° 6 : Entreprises liées

Aucune donnée ne concerne les entreprises liées.

Note n° 7 : Stock et en-cours

Ce poste à évolué comme suit

	2010/2011	2011/2012
Consommables et pièces détachées	4 582 749	6 112 599
Provision pour dépréciation matières premières	65 453	80 573
Travaux en cours	7 598 888	10 588 926
Provisions pour dépréciation travaux en cours	0	69 554
TOTAL	12 116 184	16 551 398

Note n° 8 : Créances

Créances clients et comptes rattachés

Ce poste comprend les factures à établir pour un montant de 4 492 275 Euros.

La ventilation de ce poste est la suivante :

Données en euros	2010/2011	2011/2012
Factures à établir France (TTC)	2 055 691	269 641
Factures à établir Export	4 360 414	4 222 634
TOTAL	6 416 005	4 492 275

Le chiffre d'affaires export est facturé lorsque les travaux réalisés sont acceptés et après que le client ait donné son accord pour le paiement.

Variation des provisions sur créances clients

Provisions au 30/09/11	Dotation	Reprise	Provision au 30/09/12
-	-	-	-

Autres créances

Elles se décomposent comme suit :

Fournisseurs	27 571 euros
Personnel	13 803 euros
Etat	827 127 euros
Autres	35 698 euros
	<u>904 199 euros</u>

Variation des provisions sur autres créances

Provision au 30/09/11	Dotation	Reprise	Provision au 30/09/12
18 516	-	-	18 516

État des échéances des créances

	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Actif immobilisé	36 839			36 839
Clients et comptes rattachés	25 620 510	25 620 510		
Fournisseurs débiteurs	27 571	27 571		
Personnel et comptes rattachés	13 803	13 803		
État et autres collectivités	827 127	827 127		
Débiteurs divers	35 698	35 698		
Charges constatées d'avance	189 226	189 226		
TOTAL	26 750 774	26 713 935		36 839

Note n° 9 : Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV monétaires. Il n'y a pas de titre de sociétés cotées.

Le poste des disponibilités comprend des comptes à terme pour 25 000 000 Euros et des comptes en devises pour 130 444 Euros.

Note n° 10 : Capital social

Le capital social est de 2 400 000 €.

	Nombre d'actions	Nominal
Actions composant le capital au début de l'exercice	1 195 528	2,0075 euros
Actions composant le capital en fin d'exercice	1 195 528	2,0075 euros

Les actions nominatives détenues depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

Variation des capitaux propres

	30/09/11	Affectation de résultat N-1	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	30/09/12
Capital	2 400 000				2 400 000
Primes d'émission	2 927 021				2 927 021
Réserve légale	240 000				240 000
Autres réserves	26 101 717	6 573 114			32 674 831
Report à nouveau	10 734	-10 734	(1) 2 330		2 330
Résultat	9 192 542	-6 562 380	-2 630 162	9 981 128	9 981 128
TOTAL	40 872 014	0	-2 627 832	9 981 128	48 225 310

(1) Dividendes non distribués sur actions propres détenues par la société.

Note n° 11 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques charges s'élèvent à 2 515 819 € et se décomposent ainsi :

	30/09/11	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	30/09/12
Provision pour garantie client (1)	728 899	44 772			773 671
Provision pour indemnités de départ à la retraite (2)	1 123 575	310 609			1 434 184
Autres provisions pour risques (3)	278 037	29 927			307 964
TOTAL	2 130 511	385 308			2 515 819

(1) La provision pour garantie clients correspond à la couverture de la garantie contractuelle sur les chantiers France, Union Européenne et Export. Elle repose sur une estimation raisonnable des travaux à réaliser pour la période 2012/2013.

(2) Le montant global de la provision pour indemnités de départ à la retraite (charges sociales incluses) au 30 septembre 2012 s'élève à 1 434 184 €. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Taux de revalorisation des salaires :	3,00 %
Taux d'actualisation :	3,15 %
Taux de charges sociales	44,00 %
Taux de rotation du personnel :	
• âge compris entre 20 et 29 ans :	5,00 %
• âge compris entre 30 et 39 ans :	5,00 %
• âge compris entre 40 et 49 ans :	2,00 %
• âge compris entre 50 et 65 ans :	0,00 %

(3) La provision correspond à la créance de TVA de l'établissement stable de Côte d'Ivoire de GEA SA dont le recouvrement n'est plus assuré compte tenu de la situation confuse dans ce pays.

Note n° 12 : État des échéances des dettes

	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements :				
• à plus de 1 an à l'origine				
• à moins de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	2 720	2 720		
Avances et acomptes reçus	93 073	93 073		
Fournisseurs	11 366 274	11 366 274		
Dettes fiscales et sociales	6 783 268	6 783 268		
Autres dettes	356 959	356 959		
Groupe et associés	1 550	1 550		
Produits constatés d'avance (1)	14 727 737	14 727 737		
TOTAL	33 331 581	33 331 581		

(1) Facturation d'avance sur travaux en cours.

Note n° 13 : Charges à payer

Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	2 720 euros
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 710 178 euros
Dettes fiscales et sociales	4 492 164 euros
Autres dettes	356 959 euros
	<u>8 562 021 euros</u>

Note n° 14 : Engagements hors bilan

Engagements financiers

Engagements donnés

	30/09/12	30/09/11
Cautions bancaires pour bonne fin de chantier ou retenue de garantie	14 275 K€	9 486 K€

Note n° 15 : Exposition aux risques de change

En K€	Dollar américain	Zloty Polonais	Roupie indienne	Couronne danoise	Couronne suédoise	Kuna croate	Real Brésilien	Franc CFA Côte d'Ivoire
Actifs	0	449	5	10	62	93	89	3 277
Passifs	0	0	0	0	0	1 162	27	3 412
Exposition brute	-	449	5	10	62	- 1 069	62	- 135

Les actifs sont constitués de créances, travaux en cours ainsi que de disponibilités.

Les passifs sont constitués de dettes d'exploitation et dettes diverses.

La couverture des risques de changes commerciaux est réalisée sous la forme de contrats à terme fixe. La situation s'établit au 30 septembre 2012 :

- Couverture PLN (Zloty polonais) : vente à terme de 1 404 518 PLN (314 K€).

Note n° 16 : Chiffre d'affaires

Il se décompose ainsi :

a) Répartition par zone géographique :

	France	Export	Total
Ventes de produits fabriqués	47 733 509	19 115 029	66 848 538
Prestations de services et divers	913 880	1 929 006	2 842 886
TOTAL	48 647 389	(1) 21 044 035	69 691 424

(1) Répartition du chiffre d'affaires Export par zone géographique (données en K€) :

Union Européenne	Europe (hors UE)	Asie	Amérique	Afrique	Total
4 408 K€	(2) 6 210 K€	4 218 K€	2 415 K€	(2) 3 793 K€	21 044 K€

(2) Ces montants comprennent le chiffre d'affaires réalisé en Croatie et en Côte d'Ivoire par l'intermédiaire d'établissements stables.

b) Répartition par activité :

Péage et parking	Maintenance	Divers (prest. services)	Total
66 849 K€	2 805 K€	38 K€	69 692 K€

Note n° 17 : Charges de personnel

Rémunération allouée aux organes de Direction et de Surveillance :

(1) Rémunération des membres du Directoire

- Fonctions opérationnelles : 398 180 euros bruts
- Fonctions de mandataire social : 80 000 euros bruts

(2) Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

- Jetons de présence : 40 000 euros bruts
- Rétribution du Président du Conseil de Surveillance en contrepartie de ses fonctions : 100 000 euros bruts

Il n'existe pas d'avantage spécifiques en matière de rémunérations différées.

Ventilation de l'effectif	30/09/12	30/09/11
Ingénieurs et Cadres	93	91
Employés	123	120
Total	216	211

Droit individuel de formation (DIF) :

Dans le cadre des procédures de formation, le groupe a intégré les principes de la loi de mai 2004 relative à la formation continue et a notamment informé les salariés quant à leurs droits individuels de formation.

Au 30 septembre 2012, l'engagement total est de 21 300 heures.

Note n° 18 : Ventilation de l'impôt société

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	16 980 709	-5 424 117
Participation	- 1 547 438	-
Résultat exceptionnel	- 27 027	-999
Résultat comptable	15 406 244	-5 425 116

Note n° 19 : Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice	9 981 128 euros
Impôt sur les bénéfices	5 425 116 euros
Résultat avant impôt	15 406 244 euros
Variation des provisions réglementées et amortissements dérogatoires	/
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	15 406 244 euros

Note n° 20 : Accroissement ou allègement de la charge fiscale future

Impôts payés d'avance	Base	Impôt 33,1/3 %
Congés payés	1 686 709	562 236
Autres charges	195 398	65 133
Participation	1 547 438	515 813
TOTAL	3 429 545	1 143 182

Note n° 21 : Résultat exceptionnel

Produits de cessions d'éléments d'actif	3 900 euros
Charges exceptionnelles diverses	- 1 000 euros
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	- 0 euros
Provision pour risque exceptionnel	- 29 927 euros
	<u>- 27 027 euros</u>

Note n° 22 : Tableau des filiales et participations - Valeurs mobilières

Société filiales	Capital	% détenu	Val. brute titres détenus	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Dividendes versés en euros
	Autre capitaux propres en euros devises locales		Val. nette titres détenus en euros	Cautions en euros	Résultat en euros	
Total sociétés filiales			0			
Autres participations			0			
Autres titres immobilisés (Actions propres GEA)			84 303			
Total valeurs mobilières = valeur brute			84 303			
Total valeurs mobilières = valeur nette			84 303			

Compte tenu de l'absence de participation, il n'est pas réalisé de comptes consolidés.

Note n° 24 : Tableaux des flux de trésorerie

La trésorerie est définie par la société comme la somme :

- des valeurs à l'encaissement,
- des dépôts à vue dans les banques,
- des comptes de caisses,
- des valeurs mobilières de placement à court terme, nettes de provisions pour dépréciation le cas échéant.

Les valeurs mobilières de placement à court terme sont des placements très liquides, facilement convertibles et dont la valeur ne risque pas de changer de manière significative.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à partir du résultat net.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Mesdames, Messieurs,

En complément du Rapport du Directoire, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce.

Pour la rédaction du présent rapport nous nous sommes référés au code AFEP-MEDEF modifié par les recommandations du 6 octobre 2008 et nous nous sommes appuyés sur le Guide de référence de l'AMF relatif au contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites (VaMPs) disponible sur le site de l'AMF www.amf-France.org.

I- CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Composition du Conseil et application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Par suite de l'adoption du mode de gestion de la société par un Directoire et un Conseil de Surveillance, les membres du Conseil de Surveillance nommés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2007 sont les suivants :

- Monsieur Serge ZASLAVOGLU
- Monsieur Louis-Michel ANGUE
- Monsieur Henri CYNA
- Monsieur Pierre GUILLERAND
- Monsieur Roland ROC
- Madame Jeannine ZASLAVOGLU

Tous les membres du Conseil sont de nationalité française.

Conformément aux dispositions de l'article L. 226-9-1 du Code de Commerce, issu de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, entrée en vigueur le 27 janvier 2011, le Conseil de Surveillance du 19 janvier 2012 a délibéré sur les démarches à envisager en vue de féminiser sa composition pour une représentation plus équilibrée. Le premier objectif consiste à atteindre une proportion de 20 % de femmes au sein du Conseil au plus tard le 1er janvier 2014.

- Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance

La durée du mandat est de 6 ans. Tous les membres actuels du Conseil ont déjà effectué plus de deux mandats et disposent ainsi de la nécessaire très bonne connaissance de la société et de son environnement tant technique qu'économique.

Il est proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mars 2013 de renouveler l'ensemble des mandats de ceux-ci pour une nouvelle durée de 6 ans.

Le nombre de membres dépassant l'âge de 75 ans ne peut excéder le tiers du total des membres du Conseil. Un seul membre du Conseil dépasse actuellement l'âge de 75 ans.

Chaque membre doit posséder au moins une action GEA, ce qui est le cas.

Le nombre des membres du Conseil liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction. Aucun membre du Conseil n'est lié par un contrat de travail à la société.

Le Conseil de Surveillance réuni le 15 novembre 2007 a nommé Monsieur Serge ZASLAVO-GLOU, Président du Conseil de Surveillance et Madame Jeannine ZASLAVOGLOU, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice 2011/2012 le Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois :

- Le 28 novembre 2011 il a notamment procédé à l'examen du rapport d'activité du Directoire du quatrième trimestre de l'exercice 2010/2011.
- Le 19 janvier 2012 il a notamment examiné les comptes de l'exercice précédent ainsi que le rapport de gestion du Directoire, l'activité du premier trimestre de l'exercice en cours sur la base du rapport du Directoire, les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce et le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et le contrôle interne. Le Conseil a pu examiner les différents risques auxquels pouvait être confrontée la société et entendre et apprécier les moyens mis en œuvre par le Directoire pour s'en prémunir. Il a mis au point son rapport sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice 2010/2011. Le Conseil a par ailleurs évoqué les nouvelles dispositions de l'article L.226-9-1 du Code de Commerce relatif à la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale. Il a également, après examen, validé le calcul et le montant de la rémunération allouée à chacun des membres du Directoire.
- Le 27 mars 2012 il a décidé de la répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil, autorisé une convention visée à l'article L.225-86 du Code de Commerce et fait un point sur les rémunérations des membres du Directoire.
- Le 31 mai 2012 il a examiné le rapport d'activité du Directoire du deuxième trimestre, les documents prévisionnels établis par le Directoire, le rapport financier semestriel du Directoire.
- Le 8 août 2012 il a examiné le rapport d'activité du Directoire du troisième trimestre et autorisé une convention visée à l'article L.225-86 du Code de Commerce.

Le taux de présence des membres du Conseil de Surveillance lors de ces réunions a été en moyenne de 73,33 %.

- Évaluation des travaux du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice, les membres du Conseil de Surveillance ont examiné leurs pratiques en matière de gouvernement d'entreprise et plus particulièrement leur mode de fonctionnement pour la préparation et l'organisation de leurs travaux, et ont apprécié l'adéquation de leur organisation à leur mission.

Ils ont cherché à appliquer les recommandations tant de la loi sur les nouvelles régulations économiques que des rapports VIENOT et BOUTON qui leur apparaissaient compatibles avec la taille et le volume des activités de la société.

Votre Conseil de Surveillance a estimé qu'il n'était pas nécessaire de mettre en place des règles fixes et formalisées d'évaluation compte tenu des rapports existants entre les membres du Conseil (6 membres, dont 4 ne faisant pas partie de la famille du Président) ; il a débattu néanmoins régulièrement, de façon informelle, sur la qualité de ses travaux et les moyens de les améliorer.

Le Conseil n'a pas jugé nécessaire de mettre en place de comités spécialisés, les travaux en son sein pouvant être effectués de façon collégiale sans aucune difficulté compte tenu de la taille, du niveau d'activité et de l'organisation de l'entreprise.

- Limitations apportées par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs du Directoire

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de quatre ans et sont rééligibles. Ils sont révoqués, le cas échéant, par le Conseil de Surveillance.

Les mandats de Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU, Président du Directoire, et de Monsieur Grigori ZASLAVOGLU, Directeur Général, ont été renouvelés le 25 mars 2011 par le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a décidé de maintenir les contrats de travail des membres du Directoire lors du renouvellement de leurs mandats. Le Conseil a en effet estimé qu'il était de l'intérêt de la société, tant au plan opérationnel que sur un plan financier, de ne pas se priver des compétences exercées par les membres du Directoire au titre de leurs contrats de travail.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est de 75 ans. Aucun des membres actuels n'a atteint ou dépassé cette limite d'âge.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Le Directoire n'a pas qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

II- PROCÉDURE DE CONTRÔLE INTERNE

- Objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes de l'entreprise.
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société.
- de prévenir les risques d'erreur et de fraude à l'intérieur de la société.
- d'assurer la sauvegarde et la protection des actifs.

Le contrôle interne, comme tout système de contrôle, ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés et ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quand à la réalisation des objectifs.

Les principaux risques (y compris les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) auxquels est exposée la société sont décrits dans le titre IV du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/12 publié dans le cadre du rapport financier annuel le 31 janvier 2013 et disponible sur le site Internet de la société. La gestion de ces risques est décrite également au titre IV du rapport de gestion.

Les informations relatives à la structure du capital sont mentionnées au titre VI du rapport de gestion.

- Description synthétique de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

En matière de contrôle interne proprement dit, votre société s'est attachée à mettre en place les moyens lui paraissant le mieux adaptés à son statut de société dont les actions sont inscrites sur un marché réglementé, et à son activité française et internationale.

La marche des affaires courantes est supervisée par les membres du Directoire avec les membres concernés de l'équipe de direction composée de 6 directeurs et d'un Secrétaire Général : M.Tanoukhi, en charge de la direction des projets ; M.Alexis Zaslavoglou, responsable du développement des produits nouveaux ; M.Mannechez qui dirige les applications logicielles ; M.Ott, en charge de la stratégie du marketing et des ventes ; M.Thoreau qui assure la direction commerciale ; M.Larrang qui occupe le poste de directeur commercial Amériques ; et enfin M. Grigori Zaslavoglou, Secrétaire Général.

Le Directoire supervise avec son équipe de direction les opérations de prévention et de suivi des risques de toute nature de la société, liés ou non à l'activité, les risques à caractère plus financier l'étant par M. Grigori Zaslavoglou Secrétaire Général.

Les offres commerciales significatives sont validées par au moins un membre du Directoire préalablement à leur envoi aux clients. De même tous les contrats sont signés par un membre du Directoire, ou bien avec leur accord écrit préalable.

Les fonctions comptables et financières ainsi que le contrôle de gestion ont été assurés au cours de l'exercice, sous l'autorité du Directoire, par le Secrétaire Général, assisté d'un service comptable et de trésorerie composé de 8 personnes. Sous l'autorité du Secrétaire Général, le chef comptable, agissant conformément aux procédures comptables de la société, s'assure de l'enregistrement correct et exhaustif des factures clients et fournisseurs. Les ressources affectées à la fonction comptable sont examinées chaque année et sont apparues pour le moment adaptées à la taille et à l'activité de la société.

Les achats sont réalisés sur affaire. Les stocks et les travaux en cours font l'objet d'un inventaire physique annuel complet et d'une revue semestrielle.

Les paiements des fournisseurs sont subordonnés à une validation par le service achat et/ou des responsables de projets concernés. Un contrôle final avant paiement est effectué par un des membres du Directoire.

La politique de couverture des risques financiers de toute nature ainsi que les engagements par signature ont été suivis, sous la supervision du Directoire, par le Secrétaire Général. Les placements financiers ont été réalisés sur la base des instructions du Secrétaire Général, qui a assumé par ailleurs l'ensemble des relations de la société avec les banques.

Dans le cadre des choix faits par la société de recourir le moins possible à l'endettement bancaire et compte tenu de l'importance et de la permanence de sa trésorerie, le contrôle interne des financements et de la trésorerie a été assuré par le Secrétaire Général. Celui-ci a supervisé également les rapprochements périodiques effectués entre trésorerie et comptabilité et veillé à la correction des éventuelles anomalies. Lors de chaque arrêté comptable le Conseil a été informé de la situation de la trésorerie de la société.

Le Secrétaire Général a supervisé également la production des états financiers et leur finalisation en liaison avec l'expert comptable après audit par le Commissaire aux comptes.

- Fonctions juridiques et fiscales

Les fonctions juridiques et fiscales sont externalisées pour l'essentiel auprès de cabinets spécialisés.

- Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière

Le système comptable et de gestion repose sur un système d'information interne bénéficiant de l'appui régulier d'un expert comptable, le traitement de la paie étant externalisé auprès de ce dernier.

Le Directoire s'assure que les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant à la formation des états comptables et financiers sont respectées.

Un arrêté comptable est effectué deux fois par an.

Des prévisions sont établies annuellement et révisées à l'issue de chaque semestre.

L'organisation en place facilite ainsi le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières selon les principes comptables en vigueur et les règles et méthodes comptables appliquées par la société. Ces principes comptables, validés par le Directoire et revus par le Commissaire aux comptes, ont été portés à la connaissance du Conseil. Tout changement de principe comptable fait le cas échéant l'objet d'une consultation du Commissaire aux comptes et d'une information du Conseil.

Les informations comptables et financières sont contrôlées par le Commissaire aux comptes dans le cadre de ses vérifications selon les normes en vigueur.

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes sont expliquées au Conseil lors de chaque arrêté de comptes publiés.

Sous l'autorité du Secrétaire Général, l'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière aux actionnaires et à la communauté financière, selon un échéancier établi avec l'appui d'un conseil juridique extérieur.

La société s'est par ailleurs conformée aux obligations d'information résultant de la transposition dans le Code monétaire et financier de la Directive Transparence et qui se sont imposées à compter du 20 janvier 2007. Elle entend poursuivre au mieux de ses possibilités l'application de la réglementation en la matière.

III- MODALITÉS RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Il n'existe aucune modalité particulière concernant la participation des actionnaires à l'assemblée générale. Les modalités de participation sont celles définies par la loi ainsi que par les dispositions des statuts de la société qui s'y rapportent (article 33).

IV- PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Lors de sa réunion du 21 décembre 2007 le Conseil de Surveillance a confié à un de ses membres, M.Cyna, la mission d'étudier et de proposer la rémunération des mandataires sociaux de la société en s'appuyant au besoin sur l'avis et l'expertise de cabinets spécialisés dans ce domaine.

M.Cyna pour les besoins de sa mission a ainsi fait appel aux cabinets Boyden et Hewitt qui lui ont remis leurs conclusions.

Sur la base de ces recommandations extérieures indépendantes, M.Cyna a présenté ses propositions au Conseil de Surveillance qui les a adoptées lors de sa réunion du 24 janvier 2008.

Les rémunérations des mandataires sociaux de la société ont été les suivantes au cours de l'exercice :

- **Monsieur Serge ZASLAVOGLU** : 200 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Remboursement de frais	néant	néant	8 041,28 €	8 041,28 €
Avantage en nature	néant	néant	néant	néant
Rétribution en tant que Président du Conseil de Surveillance	100 000 €	75 000 €	100 000 €	75 000 €
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Rétribution de missions spécifiques	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €
TOTAL	200 000 €	175 000 €	208 041,28 €	183 041,28 €

- **Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU** : 317 697,87 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Rémunération fixe annuelle brute, congés payés et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail	94 549,63 €	94 549,63 €	103 666,31 €	103 666,31 €
Rémunération variable au titre du contrat de travail selon le niveau d'activité de la société	133 829,61 €	133 829,61 €	147 853,38 €	147 853,38 €
Rémunération variable selon le résultat d'exploitation au titre du mandat social (Président du Directoire)	40 000 €	24 000 €	40 000 €	24 000 €
Remboursement de frais	30 381,63 €	30 381,63 €	23 753,24 €	23 753,24 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel de l'avion de la société)	18 937 €	0 €	19 427 €	0 €
Avantages spécifiques à raison de la cessation ou du changement de fonction (rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique)	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	317 697,87 €	282 760,87 €	334 699,93 €	299 272,93 €

- Monsieur Henri CYNA : 6 017,56 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Avantages en nature (utilisation à titre personnel d'un badge de télépéage)	17,56 €	17,56 €	78,09 €	78,09 €
Remboursement de frais	néant	néant	3 824,64 €	3 824,64 €
TOTAL	6,017,56 €	6 017,56 €	9 902,73 €	9 902,73 €

- Monsieur Louis-Michel ANGUE : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

- Monsieur Pierre GUILLERAND : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

- Monsieur Roland ROC : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

- Madame Jeannine ZASLAVOGLU : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

- Monsieur Grigori ZASLAVOGLU : 183 982,64 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Rémunération fixe annuelle brute, congés payés et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail	82 890,34 €	82 890,34 €	79 051,71 €	79 051,71 €
Rémunération variable au titre du contrat de travail selon le niveau d'activité de la société	33 457,34 €	33 457,34 €	36 963,28 €	36 963,28 €
Rémunération variable selon le résultat d'exploitation au titre du mandat social (Directeur Général)	40 000 €	24 000 €	40 000 €	24 000 €
Remboursement de frais	Néant	Néant	670,32 €	0 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel de l'avion de la société)	27 634,96 €	0 €	25 438 €	0 €
Avantages spécifiques à raison de la cessation ou du changement de fonction (rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique)	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	183 982,64 €	140 347,68 €	182 123,31 €	140 685,31 €

V- CONDITIONS D'ÉLABORATION DU PRÉSENT RAPPORT ET APPRÉCIATION DES PROCÉDURES

Ce rapport a été préparé avec l'appui du Secrétariat Général et sur la base des observations formulées par les membres du Conseil de Surveillance.

Le présent rapport a été soumis au Conseil de Surveillance du 23 janvier 2013 par le Président du Conseil de Surveillance ; le Conseil, après en avoir débattu, en a approuvé les termes.

Les moyens et procédures mis en œuvre en matière de contrôle interne par la société sont apparus, pour le moment, adaptés.

Fait à Meylan,
L'an deux mille treize
Et le vingt-trois janvier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société GEA. Exercice clos le 30 septembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société GEA, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Lyon, le 25 janvier 2013

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Francois Cayron
Associé

TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(en milliers d'euros)

	30/09/12	% PROD	30/09/11	% PROD
Production vendue et ventes de marchandises	69 691		70 605	
Production stockée	2 990		-2 661	
Production immobilisée	0		0	
PRODUCTION DE L'EXERCICE	72 681	100,00 %	67 944	100,00 %
Achats de matières premières	-33 701		-30 068	
Variation des stocks	1 530		419	
Autres achats et charges externes	-7 273		-7 235	
VALEUR AJOUTÉE	33 237	45,73%	31 060	45,71 %
Subventions d'exploitation	0		0	
Impôts et taxes	-1 143		-1 148	
Salaires et traitements	-10 115		-9 870	
Charges sociales	-4 489		-4 317	
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	17 490	24,06 %	15 725	23,14 %
Reprises d'amortissements et provisions	65		122	
Transfert de charges	132		147	
Autres produits	2		0	
Dotations aux amortissements	-460		-412	
Dotations aux provisions d'exploitation	-506		-253	
Autres charges	-168		-144	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	16 556	22,78 %	15 185	22,35 %
Produits financiers	584		574	
Charges financières	-159		-156	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	16 981	23,36 %	15 603	22,96 %
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-27		-144	
Participation des salariés	-1 547		-1 367	
Impôt sur les sociétés	-5 425		-4 899	
RÉSULTAT NET	9 981	13,73 %	9 193	13,53 %

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 30 septembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Ces conventions et engagements sont présentés dans le tableau 2 du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau 3 du présent rapport.

2 Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions et engagements sont présentés dans les tableaux 1 et 2 du présent rapport.

Les personnes concernées par les conventions et engagements sont indiquées dans le tableau 3 du présent rapport.

Lyon, le 25 janvier 2013

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

François Cayron
Associé

TABLEAU I : AVANCES ET PRÊTS

Convention antérieurement approuvée

Avances ou prêts		Montant au 30/09/2012 en euros	Conditions	Produits ou (charges) en euros
Consentis par	Reçus par			
M. Serge ZASLAVOGLOU	GEA	1 550	Compte courant rémunéré au taux maximum fiscalement déductible. Montant comptabilisé :	<55>

TABLEAU II : CONVENTIONS AUTRES QUE AVANCES ET PRÊTS

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Produits ou (charges) en euros
Monsieur Serge ZASLAVOGLOU EURL SZ CONSULTING	Prestation de Monsieur Serge Zaslavaglou pour des missions spéciales confiées dans l'intérêt des affaires sociales. Rémunération sous forme de facturations ponctuelles matérialisant l'exécution des missions, limitées à un budget maximum annuel de 90 000 euros hors taxes. Montant comptabilisé : (Conseil de Surveillance du 27 Mars 2012)	<90 000>
SCI EPSILON	Renouvellement du bail commercial en date du 8 août 2012 portant sur des locaux situés à Meylan, concernant : - location annuelle de 41 298 euros hors taxes plus prise en charge de la taxe foncière sur les propriétés bâties. - révision du loyer à compter du 1 ^{er} octobre de chaque année : indexation sur l'indice du coût de la construction. - dépôt de garantie : il est fixé à 7 872 euros correspondant à 3 mois de location. - durée : 9 années à compter du 14/06/2011. Montant comptabilisé : (Conseil de Surveillance du 8 août 2012)	<44 124>

Conventions antérieurement approuvées

SCI KALISTE	Bail commercial portant sur des locaux situés à Meylan, concernant (section cadastre AZ N° 127) : - location annuelle fixée à 83 286 euros hors taxes plus prise en charge de la taxe foncière sur les propriétés bâties. - dépôt de garantie : il est fixé à 20 821 euros correspondant à 3 mois de location. - révision du loyer : indexation sur l'indice du coût de la construction. - durée du bail initial : 9 années à compter du 01/10/2005. Montant comptabilisé :	<105 836>
SCI SANTA CRUZ	Bail commercial portant sur des locaux situés à Meylan, concernant : - location annuelle de 39 467 euros hors taxes plus prise en charge de la taxe foncière sur les propriétés bâties. - révision du loyer : indexation sur l'indice du coût de la construction. - durée : 9 années à compter du 01/07/2007. Montant comptabilisé :	<46 406>

Conventions antérieurement approuvées (suite)

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Produits ou (charges) en euros
SCI DE CANASTEL	Bail commercial portant sur des locaux situés à Meylan, concernant : - location annuelle fixée à 74 903 euros hors taxes plus prise en charge de la taxe foncière sur les propriétés bâties. - révision du loyer : indexation sur l'indice du coût de la construction. - durée : 9 années à compter du 01/10/2005. Montant comptabilisé :	<95 184>
SCI KALISTE	Bail commercial portant sur des locaux situés à Meylan, concernant (section cadastre AZ N° 130) : - location annuelle fixée à 20 410 euros hors taxes plus prise en charge de la taxe foncière sur les propriétés bâties. - dépôt de garantie : il est fixé à 6 102 euros correspondant à 3 mois de location. - Révision du loyer : indexation sur l'indice du coût de la construction. - durée : 9 années à compter du 01/06/2008. Montant comptabilisé :	<27 666>
Monsieur Henri CYNA	Mise à disposition par la société d'un badge de télépéage TIS pendant la durée de son mandat. Montant comptabilisé :	<18>
Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLOU	Utilisation à titre personnel par Monsieur Serge Alexis Zaslavoglou ou toute personne désignée par ce dernier des véhicules de la société, à titre d'avantage en nature, dans la limite de 5 000 Kilomètres. Aucune charge n'a été comptabilisée à ce titre sur l'exercice	

**TABLEAU III : PERSONNES CONCERNÉES
PAR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS**

	GEA	SCI KALISTE 1 & 2	SCI DE CANASTEL	SCI EPSILON	SCI SANTA CRUZ
M. Serge ZASLAVOGLOU	Président du Conseil de Surveillance	Gérant	Gérant	Gérant	Gérant
M. Serge Alexis ZASLAVOGLOU	Président du Directoire	Associé		Associé	Associé
M. Grigori ZASLAVOGLOU	Membre du Directoire et Directeur Général	Associé		Associé	Associé
Mme Jeannine ZASLAVOGLOU	Vice Présidente du Conseil de Surveillance		Associée		
M. Henri CYNA	Membre du Conseil de Surveillance				

TEXTE DES RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MARS 2013

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012 et du rapport de gestion et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Commissaire aux Comptes ainsi que des observations du Conseil de Surveillance, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2012, faisant apparaître un bénéfice de 9 981 127,73 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Elle approuve par conséquent le rapport de gestion.

Elle approuve, en particulier, le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, qui s'élèvent à 15 690 euros, ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 5 230 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions et engagements réglementés)

L'Assemblée Générale approuve la nature et la consistance des conventions et engagements entrant dans le champ d'application des dispositions des articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce, tels qu'ils apparaissent à la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat et fixation des dividendes)

- L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide :

d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 9 981 127,73 €

auquel est ajoutée la somme de 2 329,80 €

figurant au compte « Report à nouveau »,

soit au total 9 983 457,53 €

de la manière suivante :

Une somme de 2 869 267,20 €

est distribuée aux actionnaires à titre de dividende,

étant précisé que dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions sera affecté au compte "Report à nouveau".

- Le solde, soit 7 114 190,33 €

est viré à la réserve ordinaire.

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 2,40 €

Ce dividende, sur lequel il sera effectué les prélèvements sociaux de 15,5 % (CSG, CRDS, prélèvement de solidarité, prélèvement social et contribution additionnelle à ce prélèvement) sera payé par la société CACEIS Corporate Trust – 14 rue Rouget de Lisle – 92 130 Issy-Les-Moulineaux, à compter du jour de l'Assemblée Générale.

Pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende sera soumis obligatoirement au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 % (art. 158, 3-2° à 4° du CGI), outre les prélèvements sociaux au taux de 15,5 %.

Le dividende sera soumis à un prélèvement à la source obligatoire et non libératoire de **21 %**, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant restituable. Les actionnaires dont le revenu fiscal de référence du foyer fiscal est, au titre de l'avant-dernière année, inférieur à **50 000 €** (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou **75 000 €** (pour les contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement (art. 117 quater, I-1 du CGI).

Le cas échéant, l'actionnaire formulera sa demande de dispense sous sa propre responsabilité, en produisant à la société CACEIS Corporate Trust une attestation sur l'honneur **avant le 31 mars 2013, et en tout état de cause, avant la mise en paiement du dividende**, dans laquelle il indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de l'avant-dernière année précédant le paiement est inférieur selon le cas à 50 000 € ou 75 000 € (art. 242 quater du CGI).

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2008-2009	1 920 000 €	/	/
2009-2010	2 400 000 €	/	/
2010-2011	2 630 162 €	/	/

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Fixation des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale fixe à la somme de quarante mille (40 000) euros, le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.

Cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Serge ZASLAVOGLOU)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Serge ZASLAVOGLOU, pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Jeannine ZASLAVOGLOU).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de Madame Jeanine ZASLAVOGLOU, pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Henri CYNA)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Henri CYNA, pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Louis-Michel ANGUE)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Louis-Michel ANGUE, pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Roland René ROC)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Roland René ROC, pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Pierre GUILLERAND)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Pierre GUILLERAND, pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

ONZIÈME RÉOLUTION

(Autorisation donnée au Directoire en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport spécial du Directoire visé à l'article L.225-209 alinéa 2 du Code de Commerce et du descriptif du programme de rachat d'actions prévu à l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers présenté par le Directoire, autorise le Directoire à acheter des actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social, par tous moyens y compris l'acquisition de blocs de titres et à l'exception de l'utilisation de produits dérivés en vue notamment, par ordre de priorité décroissante :

- de régulariser le cours de bourse de l'action de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance et géré conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI du 23 septembre 2008 approuvée par l'AMF le 1^{er} octobre 2008
- de la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe et/ou d'annulation des actions, les actions ainsi acquises l'étant dans le cadre d'un mandat confié à un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI du 23 septembre 2008 approuvée par l'AMF le 1^{er} octobre 2008.

Elle fixe :

- à 7 200 000 euros (sept millions deux cent mille euros) le montant maximal des fonds pouvant être engagés dans le programme d'achat d'actions.
- à 100 euros le prix maximum d'achat desdites actions.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées cédées ou transférées.

Elle prend acte que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, de l'affectation précise des actions acquises conformément aux objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

La présente autorisation est conférée au Directoire pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée ; elle annule et remplace celle qui avait été donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2012.

L'Assemblée Générale autorise le Directoire à déléguer à son Président les pouvoirs qui viennent de lui être conférés aux termes de la présente résolution, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords et effectuer toutes formalités ou déclarations auprès de tous organismes.

Elle confère, en outre, tous pouvoirs au Directoire à l'effet d'informer le Comité d'Entreprise, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa 1 du Code de Commerce,

DOUZIÈME RÉOLUTION

(Pouvoirs pour formalités).

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du procès-verbal des délibérations de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE SON RÉSEAU

Commissaire aux comptes : GRANT THORNTON
42 avenue Georges Pompidou - 69003 Lyon

Représenté par Monsieur François CAYRON
Honoraires du Commissaire aux comptes et des membres de son réseau pris en charge par la société.

Exercices couverts : 2010-2011 et 2011-2012

	Montant 30/09/12	Montant 30/09/11	% 30/09/12	% 30/09/11
Audit :				
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	90 800	89 000	100 %	100 %
• Missions accessoires	-	-		
Sous-total	90 800	89 000	100%	100%
Autres prestations :				
• Juridiques, fiscal, social	-	-		
• Technologie de l'information	-	-		
• Audit interne	-	-		
• Autres (à préciser si >10 % honoraires d'audit)	-	-		
Sous-total	-	-		
TOTAL	90 800	89 000	100 %	100 %